

Démarche : Préfecture 43 - Demande d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) des professionnels de l'automobile disposant déjà d'une habilitation

Organisme : Bureau de la réglementation et des élections - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

L'agrément est une autorisation donnée par l'administration des finances aux seuls professionnels du commerce de l'automobile et les loueurs, pour collecter les taxes et la redevance sur les certificats d'immatriculation. Ces sommes sont restituées au Trésor public par prélèvement mensuel de l'État ou par carte bancaire. Cependant, le professionnel habilité et agréé conserve toujours la possibilité de faire effectuer le paiement des taxes directement par carte bancaire du particulier.

Cette procédure concerne exclusivement les demandes d'agrément dont le siège social de l'établissement est situé dans le département de la Haute-Loire.

Procédure :

1 – Avant toute demande, je me renseigne en consultant le site de l'ANTS et le guide pour le candidat à l'habilitation à télétransmettre dans le SIV (voir le tutoriel vous permettant d'y accéder ci-après)

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

2 – Je me connecte sur le site de l'APD afin de faire ma pré-demande en ligne

<https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>

3 – J'adresse l'ensemble des pièces justificatives via le formulaire en ligne du site "Démarches simplifiées" qui sera traitée par bureau de la réglementation et des élections de la préfecture de la Haute-Loire

Numéro de pré-demande

Numéro obtenu lors de votre demande en ligne sur le site de l'APD (<https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>)

Numéro d'habilitation SIV

IDENTITE DU PARTENAIRE

Préfecture 43 - Demande d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) des professionnels

Nom / Raison sociale

Attention, ce nom doit correspondre au nom enregistré auprès du greffe du tribunal de commerce et retranscrits sur l'extrait du Kbis

Nom commercial de l'établissement

Nom et prénom du gérant de l'établissement

Date de naissance du gérant

Commune de naissance du gérant

COORDONNEES DE LA SOCIETE

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse du siège social

Mail de contact

Téléphone

ENGAGEMENTS

Certification et Engagement

Je certifie l'authenticité et la véracité des informations fournies.

Je sollicite l'agrément au SIV en tant que professionnel de l'automobile et reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessous.

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal :

Article 441-6 : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...);

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DEMANDE D'AGREMENT : Pièces justificatives à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'agrément

Vous trouverez la convention à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile/Convention-d-agrement>

Vous devez compléter la page 1, choix de l'option en page 2, paraphée chaque page, signer et apposer le cachet de l'entreprise en dernière page sans mention de lieu, ni de date.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexes à la convention d'agrément

Vous trouverez la convention à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile/Convention-d-agrement>

L'ensemble des pages des annexes doit être paraphé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de régularité fiscale

Certificat (Cerfa n°3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent. A défaut une attestation de rattachement de l'organisme fiscal de l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Mandat SEPA

si vous optez pour le prélèvement automatique, mandat SEPA signé pour chaque compte de prélèvement signé et revêtu de votre cachet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'identité bancaire de la société

Le mandat SEPA signé doit obligatoirement être accompagné d'un RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autres

Toute autre pièce nécessaire à l'instruction